



HAUT du THEM - CHÂTEAU LAMBERT

Mairie : 3, rue de la Vierge

70440 HAUT du THEM Tel. 03.84.20.40.84 Fax 03.84.63.86.80

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 04 avril 2019

Étaient présents : Mr CLAUDEL Hubert, Maire,
Mme MM. VALDENNAIRE Sylviane, LAMBOLEY Claude, adjoints, ZWILLER Marie-
Michèle, DAVAL Jean-Luc, GALMICHE Daniel, conseillers délégués aux adjoints,
PEREAUX Laurence, TOTTOLI Denis, conseillers municipaux.

Absents : Mmes GALLET Aurore, HERAULT Charlotte, M. GENEY Jean-Michel

Secrétaire de séance : Mme PEREAUX Laurence

Le Maire informe les membres que depuis le dernier conseil il y a eu :

* la naissance de Arthur GENEY, de Cédric et Audrey, 17, rue de la Curtenay et
renouvelle ses félicitations aux parents.

* Les mentions de décès de :

- Monique GENET, épouse ANTOINE, née à Haut du Them (70) le 4 octobre 1935
et décédée à Chauv (90) le 16 mars 2019,

- Maria JEANNEY, veuve PHILIPPE, née à Haut du Them (70) le 13 mars 1933 et
décédée à Ronchamp (70) le 19 mars 2019,

- Léa TOURDOT, née à Haut du Them (70) le 1er juillet 1922 et décédée à ESCHEs
(60) le 23 mars 2019,

- Geneviève CARITEY, veuve FINANCE, née à Haut du Them (70) le 6 novembre
1928 et décédée à Neufchâteau (88) le 1er avril 2019.

Il renouvelle ses sincères condoléances aux familles.

Pas de mariage depuis le dernier conseil.

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir ajouter une délibération :

-3-2019/04/016 : Programme de travaux ONF 2019.

Le budget primitif commune aura donc la délibération n° 3-2019/04/017.

Délibération 3-2019/04/011 : Subventions 2019 :

Le conseil municipal approuve le tableau proposé des subventions 2019 à verser
pour un montant total de 2 350 €. La dépense est inscrite au budget primitif 2019
à l'article 6574 - subventions

Délibération 3-2019/04/012 : Vote des taxes locales 2019 :

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de maintenir le taux des
taxes locales pour 2019 soit : Taxe d'habitation: 12.75 %, Taxe foncière (bâti) :
11.25 % Taxe foncière (non bâti) : 41.62 %, pour un produit attendu de 78 807 €.

Délibération 3-2019/04/013 : Opposition à l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune :

Le conseil municipal décide de refuser l'encaissement des recettes de ventes de
bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP, d'examiner une baisse des
ventes de bois et des travaux de la forêt dans le budget communal 2019.

Délibération 3-2019/04/014 : Convention de passage ligne du Tacot :

Le conseil municipal accepte la réalisation du "chemin de promenade" sur
l'ancienne ligne du Tacot et autorise le Maire à réaliser les autorisations avec les

propriétaires concernés

Délibération 3-2019/04/015 : Exonération d'un mois de loyer pour remboursement de frais :

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide d'exonérer d'un mois de loyer et charges, le locataire de Château Lambert pour remboursement de frais d'eau chaude utilisée à la Mairie de Château Lambert soit 325.45 €.

Délibération 3-2019/04/016 : Programme de travaux ONF 2019 :

Suivant la proposition de l'ONF, le conseil municipal accepte le programme de travaux 2019 dans la forêt communale de Haut du Them - Château Lambert pour un montant total de :

15 068.40 € HT en investissement et 7 645.16 € HT en fonctionnement.

Les dépenses sont inscrites au budget communal 2019.

Délibération 3-2019/04/017 : Budget commune 2019

Après étude et commentaires, le conseil municipal vote le budget commune 2019 comme ci-dessous :

En Fonctionnement : en dépenses : 491 540€ et en recettes 495 170.45 €

Soit un excédent de 3 630.45 €

En investissement : équilibré en dépenses et en recettes : 452 783.21 €

Questions diverses :

Compte rendu du conseil communautaire qui a eu lieu le 28 mars 2019 à Eromagny (augmentation de la part "ordures ménagères" portée à 85 € au lieu de 80 €).

Théâtre LENZ (par théâtre du peuple) à l'église de Château Lambert le 4 mai 2019 à 20h.

Concert Musique et Mémoire à l'église de Château Lambert aura lieu le 4 août 2019 à 15h

Vu pour être affiché le 11 avril 2019 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Haut du Them-Château Lambert, le 09 avril 2019

Le Maire, Hubert Claudel

